

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 1^{er} Mars 2010 à 21 H 00**

L'an deux mille dix, le 1^{er} Mars à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,

Madame Patrick GRABOWSKI, Monsieur Morad FENNAS, Monsieur Daniel PATU, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Jacques Olivier DESFORGES.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,

Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Dany ROUGERIE, Madame Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,

Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Roland LEROY, Madame Anne Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,

Monsieur Philippe BAPTIST, Monsieur Alain FRANGI, Monsieur Daniel CHEVALIER.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,

Madame Sophie AUBRADOIR, Monsieur Gérard DEBOUT, Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Jean Pierre GILLET, Monsieur Joël ROYNARD.

Etaient absents non représentés : Madame Martine FITTE-REBETE, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT, Monsieur Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Pierre SIVADIER.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Madame Sophie AUBRADOIR accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 1^{er} Février 2010 est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 1^{er} Mars 2010 à 21 H 00**

I – Durée d’amortissement des matériels du Service Culturel :

Madame le Président expose au Conseil la possibilité de fixer les modalités d’amortissements des matériels acquis dans le cadre des activités du Service Culturel.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-11,
Considérant les matériels divers acquis pour le Service Culturel, comptabilisés au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles »

Après en avoir délibéré et à l’unanimité

Article unique : Décide d’amortir les matériels divers du Service Culturel comptabilisés au compte 2188 en mode linéaire sur une durée de 5 ans.

II – Vote du Budget Primitif 2010 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L. 2121-29 et L.2311-1 et suivants,

Vu le projet de budget,

Entendu le rapport de Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président,

Vu le compte-rendu de la Commission des Finances du 25 Janvier 2010,

Considérant que la loi de Finances 2010 (Article 77) autorise les Collectivités Territoriales à voter les taux d’imposition pour l’exercice 2010 jusqu’au 15 Avril 2010, le Conseil Communautaire adoptera les taux d’imposition 2010, le mois prochain dans les délais impartis,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité

Article unique : Adopte le Budget Primitif 2010 qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 718 125,00 Euros
- Recettes de fonctionnement : 1 718 125,00 Euros
- Dépenses d’investissement : 47 860,00 Euros
- Recettes d’investissement : 47 860,00 Euros.

Monsieur Jacques DELPORTE remarque qu’il y a une différence minime (moins de 10 000 €) entre le projet de Budget présenté lors du Débat d’Orientation Budgétaire et le Budget présenté ce soir.

Monsieur Gérard DEBOUT répond que cela a peu d’incidences. L’écart provient en partie, d’une différence de calcul sur les amortissements de matériels.

Madame le Président précise que la Communauté de Communes a souhaité également renforcer son action sur certains postes comme celui du développement économique via la contribution à l’association Nord-Seine-et-Marne Initiatives (plateforme délivrant des prêts d’honneurs aux créateurs d’entreprises).

Monsieur Alain FRANGI demande si l’augmentation des impôts est inévitable.

Madame le Président répond que l’intérêt de l’intercommunalité est de mutualiser le plus possible d’actions afin de réaliser des économies d’échelle. Les communes ont logiquement moins de charge à assumer et peuvent limiter leur impact sur les contribuables.

Elle indique que cette année est l’année de référence pour le calcul des dotations de l’Etat suite à la réforme de la Taxe Professionnelle. Il convient donc de garder une marge de manœuvre pour les années suivantes en ajustant légèrement les taux d’imposition.

Elle conclut son intervention en précisant que cette réforme doit inciter les collectivités locales à réaliser des économies en mutualisant d’avantage leurs actions.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 1^{er} Mars 2010 à 21 H 00**

III – Sélection du prestataire pour l'étude sur les Maisons de l'Environnement :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

Considérant qu'une consultation a été lancée, avec une annonce transmise aux services du B.O.A.M.P le 01/12/2009 – réf n°09-257191, afin de sélectionner le prestataire pour l'étude sur les Maisons de l'Environnement,

Considérant que les cabinets « Agence Scarabée », « Atelier Z », « A propos développement », « Atemia Développement », « Insitu », « Planeth », « Oxygène », « Astarté », « Kanopée » ont répondu à cette consultation,

Considérant que le cabinet « Astarté » est considéré, après analyse des offres, comme l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le Budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article Premier : Décide d'attribuer le marché n°02-2009 intitulé « Etude de faisabilité d'un réseau de maisons de l'Environnement sur la Communauté de Communes de la Brie Boisée » au cabinet « Astarté » pour un montant de 37 800 € H.T soit 45 208,80 € TTC.

Article 2 : Autorise le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces utiles en rapport avec ce dossier.

IV – Séjours été 2010 : Convention de partenariat avec Ferrières-en-Brie :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Considérant que la Commune de Ferrières-en-Brie organise, pour le compte de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, sur la période 17 au 30 juillet 2010 : un séjour été pour les 14/17 ans en Catalogne-Espagne et un séjour été pour les 6/13 ans en Corrèze.

Considérant l'intérêt que peut avoir la coopération intercommunale pour le bon déroulement de cet accueil,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article Unique: Autorise le 1^{er} Vice-président à signer la convention avec la Commune de Ferrières-en-Brie.

V – Séjours Hiver 2011 : Convention de partenariat avec Ferrières-en-Brie:

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Considérant que la Commune de Ferrières-en-Brie organisera, pour le compte de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, un Séjour Hiver 2011 à l'attention des 6-17 ans pendant les vacances scolaires du mois de février 2011,

Considérant l'intérêt que peut avoir la coopération intercommunale pour le bon déroulement de cet accueil,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Article Unique: Autorise le 1^{er} Vice-président à signer la convention avec la Commune de Ferrières-en-Brie.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 1^{er} Mars 2010 à 21 H 00**

VI – Convention pour la mise à disposition par la Commune de Ferrières-en-Brie de personnel pour le service de portage de repas à domicile :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

Considérant que la Communauté de Communes livre quotidiennement des plateaux repas à domicile en faveur des personnes âgées et/ou en difficultés,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service en cas d'absence de l'agent de la Brie Boisée en charge du portage des plateaux repas à domicile,

Considérant l'intérêt d'une mise à disposition de personnel de la Commune de Ferrières-en-Brie,

Vu le projet de convention

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Article unique : Autorise le 1^{er} Vice-président à signer la convention avec la Commune de Ferrières-en-Brie.

VII – Questions diverses :

Forum pour l'Emploi : Monsieur Morad FENNAS rappelle la démarche dans laquelle s'est engagée la Communauté de Communes. A l'initiative de la commission affaires sociales, un partenariat a été noué avec la Mission Locale de Roissy-en-Brie afin de participer à la « Faites de l'Emploi » du 3 juin 2010. Une communication va être effectuée dans les prochaines semaines. Un service de transport sera mis en place toute la journée.

Monsieur Daniel CHEVALIER indique qu'il convient d'associer les autres missions locales (Lagny-sur-Marne et Torcy) afin que les jeunes, entre autres, puissent être conviés à cette manifestation.

Les communes, avec l'appui de la Communauté de Communes, sensibiliseront de leur côté la population active en recherche d'emploi.

Monsieur Morad FENNAS rappelle que la Brie Boisée se charge d'associer 10 entreprises du territoire qui proposent réellement des offres d'emplois.

Chantiers Verts : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ expose la crainte qu'il a sur la poursuite de l'engagement du Conseil Général de Seine-et-Marne pour les chantiers d'insertion.

Madame le Président rappelle tout son attachement aux chantiers d'insertion qui sont très utiles à la population en marge d'un emploi stable et durable.

Etude et Compétences : Monsieur Gérard DEBOUT rappelle qu'une consultation a été lancée sur l'état des lieux de la voirie communale et les bâtiments scolaires. Il demande aux élus de désigner un représentant par commune qui sera chargé du suivi de cette étude. Il rappelle que l'étude doit commencer très rapidement.

Madame le Président précise que les études relatives à l'état des lieux de Voirie et des Bâtiments scolaires ont pour objectif un transfert de ces compétences à l'intercommunalité à court terme.

Enfance-jeunesse : Madame le Président rappelle qu'une démarche de mutualisation des activités des centres de loisirs a été lancée. Des manifestations communes vont être organisées durant toute l'année.

Elle indique, également, que la commune de Pontcarré a accepté d'accueillir les enfants de la Brie Boisée pour le mois d'août 2010. Par conséquent le partenariat qui était mis en place habituellement avec la Ville de Paris n'a plus lieu d'être.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 1^{er} Mars 2010 à 21 H 00**

VII – Questions diverses (Suite) :

Culture : Madame le Président rappelle les dates des prochaines manifestations :

- Théâtre « On purge bébé » le 20 mars à 20h30 à la salle des fêtes de Favières-en-Brie
- Concert « concert de printemps » le 28 mars à 16h au Château de Ferrières-en-Brie

- Peinture « exposition Jacques-Louis DAVID » du 10 au 12 avril à la Ferme de St-Ouen à Favières-en-Brie

La séance est levée à 22h30.

PROCHAIN CONSEIL : MARDI 6 AVRIL 2010 A 21 H 00.

Fait à PONTCARRE, le 4 Mars 2010

Le Président,

Mireille MUNCH.